



## **BULLETIN D'ADHÉSION (ou renouvellement) A FORCE OUVRIERE**

Nom : ..... Prénom : .....

Date et Lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville .....

Téléphone : .....

Adresse courriel : .....

Collectivité : .....

Emploi occupé : .....

Grade : .....

Le Bureau a décidé pour l'année 2009 d'arrêter le prix des cartes adhérent à 11,64 €. La cotisation mensuelle est de 10,28 €.

Au trimestre le premier paiement comprenant la carte et un trimestre : 42,48 € et chacun des trois autres trimestres à 30,84 €.

Au semestre le premier paiement comprenant la carte 73,32 € et le second à 61,68 €.

Sur 10 mois, de février à novembre, à 13,50 €.

Ou à l'année complète: en seule fois soit 135 €.

Tous les syndiqués FO à jour de leurs cotisations bénéficient de la qualité d'adhérent de l'**AFOC**, association d'information et de protection du consommateur.

Une protection juridique assurée par la GMF est également incluse dans la cotisation. Elle assiste le titulaire de la carte FO dans le cadre de ses fonctions d'agent des Services Publics (Défense pénale, recours contre violences volontaires, diffamation et harcèlement moral au travail)

Il est rappelé que 66% de la cotisation globale annuelle est déductible des revenus.

Le paiement des cotisations peut se faire par espèces, chèque ou virement.

**L'Adhérent**  
**Date et Signature**